



# Optique

Pour une meilleure vue !

[www.ml.be](http://www.ml.be)





Votre vue n'est pas bonne et vous cause beaucoup de désagréments dans la vie de tous les jours ? Alors, il est temps d'y remédier ! Heureusement, il existe une solution à ces problèmes grâce aux lunettes, aux lentilles de contact ou aux soins oculaires plus invasifs, comme une intervention chirurgicale.

Vu que les frais en optique peuvent être élevés, la ML accorde à tous les membres une intervention pour :

- des montures de lunettes, des verres de lunettes et/ou des lentilles de contact ;
- des lentilles de nuit ;
- un traitement au laser ;
- une correction oculaire par « Near Vision CK » ;
- des pansements occlusifs.

# REMBOURSEMENT POUR LES MONTURES ET LES VERRES DE LUNETTES, LES LENTILLES DE CONTACT, LES LENTILLES DE NUIT ET/ OU LA THÉRAPIE OCCLUSIVE

## Votre avantage auprès de la ML

La ML octroie une intervention maximale de **50 euros** par an pour l'achat de montures ou de verres de lunettes, lentilles de nuit et/ou la thérapie occlusive.

## Conditions

1. Pour pouvoir bénéficier du remboursement, remettez à votre mutualité le certificat de délivrance rempli et la facture/le bulletin de versement qui vous a été remis par l'opticien, l'ophtalmologue ou le pharmacien.
  - L'achat peut se faire chez un opticien en Belgique ou dans un pays voisin (Grand-Duché de Luxembourg, France, Allemagne, Pays-Bas).
  - Le remboursement pour les pansements occlusifs est accordé jusqu'à l'âge de 10 ans inclus. Les pansements peuvent être achetés en pharmacie ou chez des opticiens en Belgique ou un des pays voisins (Grand-Duché de Luxembourg, France, Allemagne, Pays-Bas). Conservez le reçu de l'opticien ou le certificat BVAC du pharmacien. Envoyez le certificat BVAC du pharmacien à votre agence ML.
  - Les lentilles de contact peuvent être achetées auprès de fournisseurs dont l'activité principale est la fourniture de matériel optique ou auprès d'un ophtalmolo-

gue. L'intervention est octroyée après l'introduction de la preuve d'achat indiquant au moins la date d'achat, le prix et la description du produit acheté.

2. L'intervention peut être combinée dans l'année en cours à une intervention pour des soins oculaires invasifs, mais l'intervention totale pour des montures de lunettes, des verres de lunettes, des lentilles de contact, des lentilles de nuit et/ou la thérapie occlusive ne peut pas excéder les 50 euros par an.
3. Le montant total de l'intervention ne peut pas être supérieur au coût total que vous avez payé.

## Que faire ?

Remettez à votre mutualité la prescription de l'ophtalmologue avec la preuve d'achat de l'opticien. Vous pouvez également faire remplir le formulaire de demande de la mutualité par l'opticien et le remettre.



# SOINS OCULAIRES INVASIFS

## Quoi ?

Un traitement rétractif au laser, une implantation de lentilles de contact et une correction oculaire par le biais de la technique « Near Vision CK » sont des opérations qui vous permettent de ne plus porter de lunettes ou de lentilles de contact.

## Votre avantage auprès de la ML

Une intervention unique de **100 euros** au maximum est octroyée par œil traité dans le cadre d'un traitement de la cornée au laser réfractif ou une implantation de lentilles de contact.

## Conditions

- Le traitement doit être dispensé par un oculiste agréé par l'INAMI en Belgique ou dans un des pays voisins (Grand-Duché de Luxembourg, France, Allemagne et Pays-Bas) reconnu par l'organisme compétent du pays.
- L'intervention peut être combinée dans l'année en cours à une intervention pour des montures de lunettes, des verres de lunettes, des lentilles de contact, des lentilles de nuit et la thérapie occlusive, mais l'intervention totale pour les soins oculaires invasifs ne peut pas excéder les 200 euros.
- Le montant total de l'intervention ne peut pas être supérieur au coût total que vous avez payé.

## Que faire ?

Présentez la facture originale à votre mutualité.



### **ML MUTPLUS.be**

Place de la Reine 51-52  
1030 Bruxelles  
T 02 209 48 11  
infofr@mutplus.be

### **ML Hainaut-Namur**

Rue Anatole France 8-14  
7100 La Louvière  
T 064 23 61 90  
contact409@ml.be

### **ML Liège-Luxembourg**

#### **Centre de gestion de Liège**

Rue de Bruxelles 174 G  
4340 Awans

#### **Centre de gestion d'Arlon**

Avenue de la Gare 37  
6700 Arlon

T 0800 144 48 (numéro gratuit)  
contact414@ml.be

**En tant que membre de la ML, vous bénéficiez de nombreux avantages. L'intervention pour l'optique n'en est qu'un parmi tant d'autres.**



**Découvrez la ML  
sur [www.ml.be](http://www.ml.be)**

**Ce dépliant ainsi que beaucoup d'autres sont disponibles auprès de votre mutualité.**